

Conseil Départemental de la Sarthe

Séance plénière du 15 octobre 2019 – Décision Modificative n°1 2019

Débat de politique générale

Claude PETIT-LASSAY (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Monsieur le Président, mes chers collègues, je m'associe tout d'abord aux remerciements de M. Lorne portant sur la distribution de ce magnifique livre sur la couture. Nous étions tous les deux à la présentation de cet ouvrage et à la conférence. Ce fut un moment enrichissant.

Je m'associe également à toutes les difficultés qui ont été recensées par M. Lorne sur l'avenir de notre fiscalité. Nous entrerons plus en détail en étudiant le DOB qui y sera consacré.

Une décision modificative est une forme de bilan budgétaire de l'année écoulée. À la lecture des rapports et à l'écoute de votre discours, Monsieur le Président, je fais quelques constats :

- Les finances du Département sont bien tenues, et avec rigueur, par vos services et la commission des finances. En témoignent les ajustements budgétaires qui sont présentés aujourd'hui.
- La dette ne cesse de diminuer au fil des mois et des ans.
- Les dépenses de solidarité sont en constante augmentation malgré des disparités entre les comptes, ce qui prouve que nos concitoyens sont dans des situations sociales et médico-sociales préoccupantes.

Globalement, nous serions proches du satisfecit budgétaire. Et pourtant nous allons voter contre cette décision modificative, d'une part, parce que restons dans la logique du vote contre les budgets primitifs et supplémentaires ; d'autre part, pour les raisons que je vais aborder maintenant.

Le plan pauvreté

Nous sommes satisfaits de voir les crédits d'État abonder nos recettes Solidarité et Insertion Logement à hauteur de 495 000 €. Cependant, nous regrettons que les sommes dégagées en faveur du Plan Pauvreté soient essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, de la valorisation d'actions déjà menées par le Département. En effet, seulement 30 500 € sont consacrées à des actions nouvelles. Nous constatons cinq nouvelles actions, trois relevant de la Solidarité et deux de l'Insertion. C'est peu, trop peu à notre avis.

Peut-être aurions-nous pu profiter du Plan Pauvreté pour innover en matière de renforcement de nos dispositifs d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA. Il existe depuis plusieurs années un constat en Sarthe. Alors que le nombre de bénéficiaires du RSA stagne ou augmente, les entreprises ne parviennent pas à trouver de candidats pour certains postes. Services d'aide à la personne, bâtiment et travaux publics, restauration et hôtellerie notamment peinent à recruter. Certains Départements, vingt-et-un au total actuellement, ont expérimenté des plateformes numériques adaptées telle que Néojob, par exemple, qui permettent aux allocataires du RSA de s'inscrire et de mettre leur CV en ligne et aux entreprises de publier leurs offres d'emploi. Et cela marche !

Nous disposons aujourd'hui des outils numériques pour réaliser cette expérimentation.

La démographie médicale

Je voudrais ici saluer l'investissement et les efforts très importants réalisés par le Département pour résoudre cette difficulté. Je félicite la Présidente de la commission pour son engagement de tous les jours ainsi que les agents du service et les membres de la commission. Si tout ce travail n'était pas fait, dans quelle situation catastrophique en serait le Département de la Sarthe, la Métropole comprise s'agissant du nombre de médecins généralistes ?

Le Département participe à l'investissement des MSP en aidant financièrement à la première installation, en offrant des bourses avec engagement aux étudiants en médecine, en participant activement aux différents congrès professionnels.

Nous approuvons toutes ces démarches et ces choix stratégiques mais, finalement, le Conseil départemental se bat seul, tout seul pour tenter d'enrayer les départs massifs de médecins généralistes. Entre 2020 et 2027, il est prévu l'installation de 62 nouveaux médecins dans la Sarthe. Chiffre important certes, mais qui ne compense même pas les départs déjà enregistrés et tous ceux à venir, et ils sont nombreux les médecins de plus de 65 ans !

Le Conseil départemental ne peut pas seul continuer ce combat contre la pénurie médicale. Le Conseil de l'Ordre des Médecins argumente que les choses vont s'améliorer lorsque toutes les zones favorisées auront trop de médecins installés. C'est la théorie du ruissellement appliquée à l'implantation des cabinets médicaux. Quand les médecins seront trop nombreux dans certains endroits, les nouveaux iront s'installer ailleurs. Mais où ailleurs ?

Notre collègue Jean-Carles Grelier, dans son livre sur l'avenir de la santé refuse la coercition et la contrainte dans sa proposition numéro 18. Je le cite « J'ai acquis la certitude que toute coercition, sous une forme ou une autre, serait une erreur fondamentale. Le remède risquant d'être pire que le mal ». Mais quand il n'y a plus personne pour prescrire, le mal empire !

Nous réclamons à nouveau et avec insistance que des mesures soient prises au niveau national afin d'inverser la courbe d'une descente vertigineuse du nombre de médecins généralistes installés en Sarthe. Nous demandons que le Conseil départemental organise avec tous les partenaires sarthois concernés une réunion de crise sur ce sujet.

Et je ne parlerai pas du centre hospitalier du Bailleul qui ferme et ouvre ses services au gré du passage de médecins mercenaires. En ce qui concerne la fermeture du SMUR, cela a pour conséquence un travail accru des services du SDIS pour le transport des malades entre Le Bailleul et Le Mans ou Angers.

Le réseau routier départemental

Nous enregistrons avec satisfaction les augmentations de crédits pour moderniser les réseaux. Nous voudrions profiter de ces investissements pour rappeler notre volonté de verdissement des voies de communication routière ainsi que la création de circulations douces parallèlement aux réfections du réseau routier. Nous pensons que le Conseil départemental peut être le coordinateur des initiatives et projets locaux dans ce domaine. Soyons respectueux de l'environnement et améliorons la qualité de vie des Sarthois en répondant par une logique de déplacements utilitaires tels que l'accès aux établissements scolaires, les pôles d'échange multimodaux ou les zones d'activité.

Soutenir une agriculture dynamique

Nous sommes déçus de voir que 160 000 € vont être reportés sur 2020 parce que des dossiers n'ont pu se concrétiser avant la fin de l'année. Comment peut-on mieux aider les jeunes agriculteurs et faciliter leur installation ? Nous avons des candidats à l'installation, nous avons des terres agricoles, alors pourquoi cela coince-t-il ?

Nous avons lu dans la presse les demandes d'aide au Département des agriculteurs bio. Pourquoi ne pas consacrer plus de moyens à ces aides ? Nous le pouvons au plan financier.

Les aides aux communes et intercommunalités

Le Conseil départemental apporte son soutien financier aux communes et aux intercommunalités au titre des aménagements urbains, de l'artisanat et du commerce. Nous sommes tout à fait en phase avec cette démarche visant à maintenir la vie au sein de ces collectivités.

Nous souhaiterions que soit créée une autre rubrique d'aide aux communes et intercommunalités, celle concernant les mobilités. Il existe déjà certaines expérimentations ou exploitations d'autopartage tel que « Moov and go ». Des aides financières du Conseil départemental visant à la diversification des moyens de transport non polluants entre communes et intercommunalités permettraient de baisser l'empreinte carbone liée aux déplacements professionnels ou personnels.

La gestion des eaux

Nous dressons le même constat que pour l'agriculture précédemment.

Serions-nous dans une situation paradoxale ?

- Un réajustement à la baisse de 367 000 € en 2019 pour cet objectif.
- Une longue période de sécheresse a pénalisé notre Département.

-

L'eau devient rare à certaines périodes et son utilisation est à la base de la vie quotidienne des familles, des entreprises, de l'agriculture et des loisirs. En raison des fortes chaleurs estivales, le débit d'étiage était très important et certains ruisseaux ou rivières de première catégorie se sont retrouvés quasiment à sec. Tout cela interroge nos concitoyens sur l'usage, le stockage et la distribution de l'eau. Comment le Conseil départemental envisage-t-il d'aborder cette question pour les années à venir ?

Les mineurs étrangers

Peut-être certains d'entre vous, mes chers collègues, ont vu le reportage sur France 2, le mardi 8 octobre, au journal de 20 heures relatif aux mineurs étrangers en France mais plus particulièrement dans la Sarthe. Le débat porte sur l'évaluation de l'âge, 16 ans, d'un mineur reconnu par le procureur d'Indre-et-Loire et remis en cause à son arrivée dans la Sarthe où il est décidé qu'il s'agit d'un majeur de 18 ans. Je n'insisterai pas sur les détails personnels de ce jeune mais la cour d'appel d'Orléans a donné tort au Conseil départemental.

Cette mise à l'index de notre Département, non respectueux d'une décision de justice, par une chaîne télévisée à une heure de grande écoute m'a choqué, tant sur le fond que sur la forme.

Il m'est revenu en mémoire une phrase d'un autre jeune mineur que nous avons rencontré l'année dernière.

Je le cite « Tu vas en Sarthe, c'est l'enfer ». C'est ainsi que se disent les choses entre mineurs étrangers lors de leur déplacement d'un Département à l'autre... l'enfer ! Quelle image donnons-nous à nos concitoyens et quels arguments donnons-nous à nos détracteurs ?

Il est question dans ce reportage de la diffusion à tous les Départements d'un guide des bonnes pratiques en matière d'évaluation de l'âge des mineurs étrangers afin d'harmoniser les procédures. Le Département de la

Sarthe l'utilisera-t-il ou bien restera-t-il sur cette position de remise en cause des décisions de justice d'un autre Département et de recours en cour d'appel systématiques ?

Pour l'ensemble des autres sujets, mes collègues prendront la parole en fonction de leur commission respective.

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

Je suis en accord avec M. Boussard pour ne pas sombrer dans l'autoflagellation. Des atouts existent, pas seulement dans le domaine agricole. Il faut éviter, j'en suis d'accord, le bashing permanent qui ne mène à rien.

La santé est une compétence de l'État mais les collectivités ont un rôle à jouer. Le Département n'est pas le seul à agir, les collectivités locales, les mairies essayent de faire de leur mieux pour attirer les médecins.

Avec Mme Cantin, nous essayons de trouver des solutions communes. Une démarche a été initiée au Mans qui me semble intéressante. Nous devrions pouvoir aussi tirer notre « épingle du jeu » en mettant en avant nos atouts pour attirer les médecins. On ne pourra pas forcer les médecins à s'installer si le contexte global n'est pas engageant. Lorsque l'on est jeune médecin, que l'on a été formé dans une grande ville, on a envie de vivre dans un environnement dynamique, de bénéficier de bonnes conditions de vie, de profiter de divertissements. Les jeunes médecins souhaitent également que leur conjoint ait des possibilités de travailler sur place et de faire une carrière de qualité. À cet égard, nous travaillons, sur la base d'un partenariat renforcé avec Angers.

Je plaide pour un CHU commun Le Mans/Angers. De ce point de vue, les perspectives sont bonnes. C'est une des clés de l'avenir, d'autant que la ville d'Angers est sous la pression du Gouvernement qui souhaite constituer de grands pôles hospitalo-universitaires. Angers ne répondrait pas forcément aux critères d'un

grand pôle universitaire. Peut-être est-ce pour nous l'occasion de le convaincre de nous agglomérer. Si un centre hospitalier devait voir le jour à Angers, l'hôpital du Mans serait un atout, car il reçoit plus de patients.

Il existe une véritable opportunité pour l'avenir. J'ignore s'il faut des mesures coercitives – il y a des avantages et des inconvénients. J'ignore si notre seule action suffira, mais je pense que la question universitaire revêt toute son importance.

Je félicite le Département d'avoir produit un effort global dans le domaine des collèges. Hier, j'ai demandé plus de transparence dans la délibération. Les chiffres nous ont été fournis, soit environ 120 millions d'euros sur la période pour construire quatre collèges en PPP. J'aimerais que le chiffre transmis hier soit transféré.

Une note complémentaire devait être ajoutée pour informer que 70 millions d'euros sont affectés à la construction, 35 millions d'euros aux intérêts et quelque 20 millions d'euros à la maintenance. J'aurais souhaité qu'une note soit distribuée ce matin à l'ensemble de mes collègues.

Conseiller général depuis vingt et un ans, je n'ai jamais vu une délibération être modifiée entre le travail de commission et la présentation à la réunion du Conseil départemental. On peut se demander parfois à quoi nous servons. Dans toutes les collectivités, il arrive que les délibérations évoluent entre l'étude en commission et la présentation en session. Ici, jamais. Je trouve cela un peu dommage.

Les collèges sont très beaux et ont été réalisés rapidement. En revanche, sur le plan environnemental et des cours, c'est un peu loupé. Des plantations interviendront prochainement mais nous n'avons jamais vu des cours aussi bétonnées et goudronnées. Ce n'est pas dans le style d'aujourd'hui. Un effort devra être fait sur ce point. Sans doute faudra-t-il travailler avec des partenaires pour planter des arbres. Dans les cours de Jules Ferry du 19^e siècle, il y avait des arbres. On faisait un trou dans le bitume, on plantait des arbres, c'est ce qui rendait le cadre agréable. Aujourd'hui, il est dommage d'avoir renoncé à planter des arbres dans les cours d'école.

Mme Rivron nous présentera une délibération sur les pistes cyclables comme instrument au service du tourisme. Je souhaiterais que cette délibération soit considérée par les routes parce que les pistes cyclables doivent être intégrées au réseau routier et ne pas se limiter à être un instrument au service du tourisme.

À une époque, j'avais suscité des sourires quand j'avais déclaré qu'il fallait des pistes cyclables pour relier Neuville au Mans. Le raisonnement devrait prendre en compte des axes de dix kilomètres autour des agglomérations car nos concitoyens nous demandent des pistes cyclables pour aller travailler le matin et que des crédits d'investissement soient inscrits à cet égard.

Le Mans Métropole, porteur de projets dans le domaine de l'enseignement supérieur, a voté la multiplication par trois des crédits en faveur du fonctionnement de l'enseignement supérieur. Au titre de l'investissement, il a également voté 100 000 euros supplémentaires. Je souhaiterais que le Département accompagne ce mouvement car je regrette que rien de concret ne concerne l'enseignement supérieur dans la délibération. Il faut, me semble-t-il, passer à la vitesse supérieure.

L'attractivité passe par l'implication du Département dans la valorisation de l'université. La loi le permet à titre optionnel. Aussi, je souhaiterais l'inscription de crédits supplémentaires. On me rétorquera que le Département n'a pas d'argent. À un moment donné, se pose la question du choix et cette question me semble un choix prioritaire.

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais le débat est très riche ; nombre de points ont été soulevés, qui m'inspirent quelques réflexions.

Mme Rivron nous a invités à l'optimisme. C'est une très belle invitation. J'ai toutefois un peu de mal à y répondre. On se tourne toujours vers les élus locaux pour trouver les solutions à tous les problèmes sans savoir si c'est de leur ressort, de leur compétence et s'ils disposent des moyens d'agir. C'est valable pour plusieurs des sujets abordés ce matin : les mineurs étrangers isolés, la démographie médicale, l'université, etc.

Nous avons un point commun : nous aimons notre territoire, nous l'aimons puisque nous nous sommes engagés. Cet engagement n'est pas vain et nous savons les sacrifices qu'il peut représenter pour le faire progresser. Lorsque des habitants viennent nous voir en nous expliquant qu'ils n'ont plus de médecins, lorsque les universitaires viennent nous voir parce qu'ils n'ont plus de crédits, lorsque des associations qui s'occupent de migrants nous disent qu'il faudrait faire plus, nous avons envie de dire oui, mais nous devons répondre à des contraintes fortes : des contraintes de compétences, des contraintes financières et parfois des contraintes administratives. Finalement, on demande aujourd'hui à l'élu local de porter tout cela. Il ne faut donc pas s'étonner du profond malaise ressenti par les élus locaux. Lisez les éléments qui sont publiés par l'Association des maires de France sur le thème « Les maires se représenteront-ils aux prochaines élections ? » On peut comprendre le sentiment ressenti face à l'impossibilité d'agir dans divers domaines. Le Département n'y échappe pas. M. Lorne a eu raison de le relever. Il s'agit davantage d'un débat d'orientation budgétaire. Les évolutions en matière de fiscalité et de réformes auront un impact particulièrement négatif pour notre Département.

Nous sommes trois Conseillers départementaux à avoir siégé au siècle passé, voire au millénaire précédent. Lorsque je suis arrivé dans cette assemblée en 1998, lorsque nous votions le budget, nous avions de réelles capacités de décider de nos politiques – qui ne nous étaient pas forcément imposées. En outre, nous avions les moyens de nos politiques parce que nous avions une autonomie fiscale qui avoisinait 54 %. Nous bénéficions du produit de quatre taxes. Demain, notre autonomie fiscale avoisinera zéro. Se produira ce que j'annonce depuis des années comme un Cassandre : nous serons une caisse de redistribution. L'État nous dira de combien nous disposerons, nous serons chargés de le redistribuer dans tel et tel secteur. Cela pose la question de notre utilité. Je suis désolé, je suis dans le pessimisme, mais j'ai quelques difficultés à considérer les choses différemment.

Monsieur le Président, vous avez fait remonter ces difficultés à la loi NOTRe, à la baisse des dotations du quinquennat précédent. C'est le jeu politique. Nous sommes ici entre nous, gauche, droite ; les actuels responsables gouvernementaux ne sont pas présents dans cette assemblée. J'aurais pu remonter plus loin, aux décisions de Nicolas Sarkozy qui a décidé de supprimer la taxe d'habitation et la taxe professionnelle ou à la loi de décentralisation qui nous a imposé des compétences sans nous doter des moyens correspondants.

J'aurais pu mais je ne le fais pas car nous avons une responsabilité partagée sur cette question.

Par ailleurs, lorsque vous étiez en responsabilité, vous n'avez pas voulu aller contre les décisions du Gouvernement que vous souteniez alors que je vous avais mis en garde contre un certain nombre de conséquences qui se révèlent justes aujourd'hui. Qu'est-ce que je regrette d'avoir raison ! De la même façon, lorsque nous étions en responsabilité il y a quelques années, nous n'avons pas voulu aller à l'encontre du gouvernement que nous soutenions. Les responsabilités sont partagées. Il est vrai que c'est plus simple aujourd'hui puisque les représentants de la majorité gouvernementale ne sont pas présents dans cette assemblée. Et je ne suis pas assuré qu'ils y arrivent très prochainement !

Véritablement, il y a nécessité à se serrer les coudes. Couper le lien entre fiscalité et collectivités locales est probablement une erreur profonde qui n'est pas l'erreur du Gouvernement actuel, mais de celle de tous les Gouvernements qui l'ont précédé. Nous payons tous le fruit de nos erreurs.

Je trouve dommage que l'on ne parle pas de ce qui se prépare sur le revenu universel. Une consultation est lancée qui m'inquiète profondément. Elle soulève trois aspects.

Le RSA aujourd'hui relève de notre compétence. Nous savons à quel point cela nous coûte cher. Aujourd'hui, c'est le flou le plus total.

Si l'APL est incluse dans le revenu universel, des organismes comme Sarthe Habitat ou Le Mans Métropole Habitat seront en difficulté financière majeure. Plutôt que l'APL entre directement dans les caisses des organismes d'HLM, elle sera versée au budget des ménages. Or, quand on est en difficulté financière, la priorité n'est pas de payer le loyer. Le taux des impayés croîtra, ce qui aura des répercussions extrêmement fortes pour notre assemblée puisque c'est nous qui gérons en partie la politique du logement et du FSL.

À chaque fois que le Gouvernement essaye de toucher à ces questions, c'est pour raboter, enlever aux plus faibles un certain nombre de droits auxquels ils peuvent prétendre. Il serait utile que nous nous en saisissions et essayions d'adopter une position commune entre la majorité et la minorité de notre assemblée. Nous pourrions même présenter un vœu, une contribution, lors de la prochaine session puisque le débat est en cours.

En tant qu'élus locaux, on nous demande de compenser les manques de l'État. À cet égard, je souscris aux propos de M. Le Mèner. Dans le même temps, on nous a imposé – je l'ai voté parce que j'ai considéré que nous n'avions pas le choix – cette contrainte que nous avons acceptée et qui se révèle un marché de dupe le plus total. On demande aux Départements de dépenser plus tout en leur interdisant de faire évoluer leurs dépenses. Nous sommes là dans une hypocrisie et une schizophrénie totale à tous points de vue.

Vous reprochez à l'opposition de proposer, de demander, mais l'opposition est dans son rôle. Si nous n'assumons pas ce rôle, nous ne servons à rien. Autant ne pas siéger et vous laisser entre vous. C'est déjà arrivé une fois.

Je vais y venir. D'ailleurs, certains de mes propos s'inscrivent dans ce sens. Notre rôle consiste aussi à aiguillonner, à pousser, à mettre le doigt là où cela fait mal. Or, vous nous le reprochez.

Je siége dans une autre collectivité où je représente la majorité. L'opposition très souvent nous titille sur certains sujets, elle a raison de le faire, cela oblige à avancer, à se dépasser, à faire mieux. Vous ne pouvez donc reprocher à la minorité d'agir de même.

Vous parlez de vous soutenir. C'est ce que nous avons fait sur plusieurs points. Je suis très fier d'avoir voté les délibérations qui ont permis de construire quatre nouveaux collèges, qui sont des outils magnifiques, très bien réussis, qui satisfont les différents usagers : personnel du Département, enseignants, parents et élèves.

J'éprouve toutefois un regret. Les inaugurations se sont déroulées en catimini, entre nous. Peut-être aurait-il fallu dégager un petit budget pour permettre à chaque collège de faire une grande et belle inauguration. Lorsque l'on construit dans un quartier, comme le quartier Maroc, et vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président, lors de l'inauguration, il s'agit du plus gros investissement réalisé depuis longtemps dans le quartier. À cet égard, vous avez raison.

Nous avons fait une visite entre nous alors que nous aurions pu en faire une fête du quartier en invitant les voisins, les habitants, les anciens élèves. Vous n'imaginez pas le nombre de personnes que je rencontre qui m'ont dit : « On aimerait visiter ce collège ! » Il y avait le temps institutionnel. Il est nécessaire. Le Département pourrait s'enorgueillir d'avoir des temps d'ouverture de ces espaces, de les faire connaître et de montrer le travail produit par les élus en instillant ainsi une dose d'optimisme auprès de nos habitants !

Laurent HUBERT (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

Mes chers collègues, autant en emporte le vent ! C'est le titre d'un livre de Margareth Mitchell, paru sous le titre *Gone with the wind*. Il a été mis en images par Victor Fleming, avec Clarke Gable. Cela aurait pu être le titre d'un article du magazine *La Sarthe* de septembre dernier, paru page 16.

Je lis attentivement le magazine. Je n'ai pas attendu la version numérique ! J'ai été surpris de constater que cet article faisait mention d'un vote à l'unanimité du Schéma départemental éolien. Je me suis reporté aux délibérations. J'ai constaté que, fidèlement à mon souvenir du débat et surtout à mon vote, le 15 décembre 2017, cette délibération a été adoptée par 37 voix pour, mais aussi 2 voix contre et 3 abstentions. À moins que les règles de l'unanimité n'aient changé, je pense que cet article contient une erreur.

Au-delà de la nécessaire vérité qui doit être apportée, d'une façon générale, cet article est une présentation du Schéma éolien qui aurait pu être plus complète. Il aurait notamment été utile de préciser que ce schéma était non contraignant. L'article mentionne qu'il y a de plus en plus de projets sur lesquels

nous sommes interpellés sur notre territoire. Lorsque je dis avoir voté contre le Schéma éolien et que l'on me présente l'article qui parle d'unanimité, cela me met un peu en porte-à-faux. Au-delà, il convient de resituer le schéma pour ce qu'il est réellement.

Je demande que la prochaine édition du magazine apporte un correctif, non seulement pour respecter le vote qui a été porté par chacun, mais aussi pour redessiner les contours du schéma éolien afin que l'information soit juste, moins parcellaire, en tout cas plus objective.

Yves CALIPPE (*Conseiller départemental du canton le Mans 5*)

Je veux bien entendre parler d'optimisme, de positif, de bienveillance, je suis tout à fait pour, si ce n'est que dans la réalité, sur le terrain, nous sommes confrontés à bien des choses, pas toujours à la bienveillance ; quant à l'optimisme, c'est encore un peu plus compliqué !

Je prendrai l'exemple des jeunes mineurs étrangers. La vraie question est de savoir comment on les accueille, comment on les accompagne, comment on accompagne les associations qui sont chargées de s'en occuper, comment, quand les jeunes mineurs deviennent majeurs, faire en sorte que le majeur reste dans les dispositifs d'accompagnement. Comment sont-ils logés, dans quelles conditions ?

Le Département fait le travail, mais, bien que faisant le travail, des situations sont inacceptables. Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de visiter les chambres d'hôtel qu'occupent les jeunes mineurs, faites-le.

Les marchands de sommeil existent. L'accompagnement social doit être encouragé et aidé. Je le dis souvent, la concertation doit se faire avec tous ceux qui interviennent d'une manière ou d'une autre sur cette problématique. Il n'est pas possible de continuer à dire l'État, l'État, l'État... L'État est peinard. Il nous entend le dire et, en retour, il est loin d'être à la hauteur des besoins. Il y a le Département, la Métropole, la Ville du Mans, l'État. Nous sommes amenés à regarder comment les uns et les autres peuvent intervenir et accueillir toutes ces personnes, les jeunes certes, mais aussi les autres, dans les meilleures conditions possibles.

Michel Rocard a été le premier à dire que l'on ne pouvait pas accueillir toute la misère du monde. Tout le monde s'arrête là, mais cette phrase ne s'arrêtait pas là. Derrière la virgule, il a dit : "il faut accueillir correctement ceux que l'on accueille." Nous devons nous attacher à la seconde partie de la phrase.

J'en viens aux compétences. Auparavant, nous avions un mot magique pour caractériser la situation : le désengagement de l'État. L'État se désengage régulièrement et confie des compétences aux Départements et aux collectivités locales, alors que les financements ne sont pas à la hauteur des besoins. Les Départements acceptent ces compétences. Dans le domaine du médical, ils créent, entre autres, des maisons de santé. Pour les salariés des EHPAD, nous étudions la possibilité de financer des formations pour répondre aux demandes afin que les EHPAD fonctionnent correctement. Dans la mesure où l'État ne fait pas, les Départements font. Mais, à un moment donné, ils ne disposeront plus des financements nécessaires pour mener à bien leur tâche.

Lorsque je siégeais au Conseil économique et social de la Région des Pays de la Loire, on dénonçait déjà à l'époque le désengagement de l'État, et la Région a alors accepté des compétences. C'est ainsi qu'elle s'est saisie de la compétence des transports régionaux ferroviaires. Elle n'était pas maître d'oeuvre des réseaux, et elle ne l'est toujours pas ; en revanche, elle paye l'entretien du matériel ferroviaire. La Région a pris cette compétence. L'État ayant décrété que le transport régional était régional, il estimait qu'il revenait à la Région d'en assumer la compétence.

S'agissant des collègues, nous assumons des compétences qui ne relèvent pas de notre responsabilité et qui, à l'origine, n'en relevaient pas. Nous faisons le travail, nous construisons, nous aidons dans divers domaines, mais, à un moment donné, les financements ne suivent plus, en tout cas, il en manque. Nous sommes alors amenés à faire des choix qui, d'une façon générale, ne répondent pas toujours, globalement, aux besoins des populations. Ce n'est pas à moi que l'on dira qu'il n'existe pas de différences entre la gauche et la droite, mais sur certains thèmes et sur certaines interpellations, peut-être pourrions-nous intervenir ensemble, sans quoi nous aurons des difficultés à y arriver.

Je reviendrai plus largement sur le Plan Pauvreté cet après-midi, mais puisque j'ai la parole, j'en profite. Des actions se mettent en place dans notre région. En tant que responsable de l'Union départementale des CCAS, je participe à la réflexion sur l'aide alimentaire dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté. Des réunions de techniciens sont organisées, le Département y participe. Le Département travaille, mais nous n'avons pas de retours. Il faudrait nous fournir quelques éléments pour savoir où nous allons les uns, les autres, d'autant que nous pouvons agir sur certains points.

À un moment donné, l'État nous fixera des orientations et nous serons obligés, encore une fois, de les suivre.

Nous devrions également conduire une réflexion sur le guichet unique, le RSA, les prestations. Comment faisons-nous ? Le RSA "coûte" – le terme n'est pas le bon – au Département. Cela ira encore plus loin si nous n'y prenons pas garde. S'agissant des CCAS qui ont passé des conventions sur le RSA, que ferons-nous demain ? Comment ? Quels financements ? Les villes subventionneront les CCAS et puis après ? Les impôts aideront le Département. Pour finir, comment sont traités les bénéficiaires du RSA et d'autres prestations ? Telle est la question. Je veux bien être optimiste, Madame Rivron. Mais quand je regarde la situation, elle ne me porte pas vers l'optimisme. Le Gouvernement parle de bienveillance. La bienveillance est sûrement dans les discours, mais non dans les actes. C'est là, me semble-t-il, un manque de réflexion.

Nous pouvons toujours dire que ce n'est pas de notre compétence et faire quand même, mais avec quels financements ? Quelle intervention collective engager au plus haut niveau, avec nos différences – mais au moins sommes-nous d'accord sur un point : cela ne pourra pas durer !

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

Donner les meilleures conditions de réussite aux collégiens (Rapport n° 12)

Contrat de partenariat (CP) pour la reconstruction des collèges d'Arnage, de Coulaines, de Pierre-Gilles de Gennes (ex Maroc- Huchepie) au Mans et de Noyen-sur-Sarthe (Rapport n° 13)

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

Merci de ces éléments. Je souhaiterais une information, qui serait intéressante, sur la décomposition des montants, collège par collège. Je ne sais si vous disposez de ces éléments. Je pense que la norme s'établit entre quinze et vingt millions d'euros par bâtiment hors coût de financement.

Je reviens aux plantations dans les cours. Je m'inscris en faux, non pour polémiquer, car, comme je l'ai dit, les travaux réalisés sont très beaux. Cela dit, nous devrions faire un effort. Il n'y a pas que des plateaux sportifs, il y a aussi des cours. Les vidéos montrent que les cours sont goudronnées, sans un seul arbre.

Voyez les écoles Jules Ferry construites au XIXe siècle : il y avait des arbres, très souvent des marronniers. Je ne veux pas nous montrer en exemple, mais l'école Camus a été réalisée par un architecte autrichien dans le cadre d'un concours. La cour n'est pas bétonnée. C'est d'autant plus important lorsque les enfants vivent dans le béton et dans le goudron. Dans cette école, ont été plantés de la pelouse et une quinzaine d'arbres.

Certes, ce ne fut pas simple, car de mauvaises habitudes sont prises et qu'il existe parfois des a priori des équipes. En effet, les agents ne veulent plus ramasser les feuilles. Mais je crois qu'il faut faire des choix politiques et revoir cette question avec le partenaire pour planter quelques arbres dans les cours de récréation des nouveaux collèges.

S'agissant des fonds européens, les PPP ne sont pas éligibles apparemment aux fonds européens, mais peut-être aurions-nous pu nous tourner du côté du Plan Juncker. Je ne sais si cela présente un avantage au vu des financements qui sont aujourd'hui très bas. Il n'en reste pas moins que des fonds européens permettent de financer des bâtiments qui présentent une très bonne performance énergétique, à partir du moment où ils ne sont pas gérés en PPP. C'est l'un des inconvénients de la procédure ; pour autant, je ne regrette pas d'avoir voté favorablement, car nous n'aurions jamais pu réaliser autant de collèges en si peu de temps. Ma seule nuance porte sur la plantation d'arbres dans les cours de récréation. Cet été, nous avons installé le centre de loisirs à l'école Albert Camus. La pelouse et les arbres ont permis aux enfants de passer leur été dans une atmosphère plus fraîche. On enregistrait une très nette différence de température entre la rue bitumée et la cour de récréation. Il convient de revoir ce sujet, d'autant que les températures ne baisseront pas.

Favoriser l'autonomie des personnes âgées et handicapées (Rapport n° 2)

Claude PETIT-LASSAY (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Je voudrais revenir, comme je l'ai fait une première fois il y a quelques mois, sur le maintien à domicile des personnes âgées que l'on pouvait imaginer comme étant une bonne solution. Or on s'aperçoit que tout ce qui relève de l'aide apportée à ces personnes âgées à domicile est bien plus compliqué que nous ne l'avions imaginé. Pas un jour ne passe sans que les associations qui interviennent au service à la personne se plaignent des difficultés de recrutement. Il ne se passe pas non plus un jour sans que nous constatons que les personnes qui interviennent auprès des personnes âgées sont insuffisamment formées. Ce type de prise en charge soulève des problèmes.

Je ne dis pas qu'il appartient obligatoirement au Département d'intervenir, l'État a des raisons d'intervenir. Je pense qu'en matière de formation, de valorisation de la profession et des emplois, du nombre de personnes, les professions de santé, en particulier le médicosocial, peinent à recruter. Je pense également aux EHPAD qui connaissent des difficultés. Il existe un vrai problème de recrutement et de formation. Si nous voulons poursuivre l'objectif de maintenir les personnes âgées à domicile et que cela se déroule dans les meilleures conditions possibles, sans maltraitance, il faudra y regarder de plus près et que nous soyons très attentifs à la situation des associations ainsi qu'aux évaluations des besoins des personnes âgées.

J'entends ce que vous dites. Nous avons des difficultés à recruter. Dans la mesure où nous manquons de personnel, il faut un accompagnement sérieux des stagiaires. On finit par tourner un peu en rond.

Nous menons une expérience au CCAS du Mans avec des apprentis. Nous avons budgétisé le montant pour quatre apprentis. Pour finir, nous avons un apprenti ; nous en espérons un second. Nous sommes confrontés à une vraie difficulté de connaissance de ce métier. La question ne se pose pas uniquement pour les aides-soignants, il en va de même dans le secteur de la restauration. C'est l'EHPAD en tant que tel qui est en difficulté. Le regard, la connaissance ne sont pas au niveau nécessaire. On renvoie des images qui ne sont pas les bonnes. Il faut savoir que les personnels en place réalisent un travail extraordinaire. Certains écrivent sur le sujet, ils critiquent, voient un cas et en font une généralité alors que le personnel des EHPAD est à la hauteur, mais on en manque.

Il existe un problème d'attractivité – je ne sais si le terme est adéquat – lié au montant des salaires, au déroulement de carrière, soit un ensemble de sujets sur lesquels nous réfléchissons. Pour l'heure, nous ne sommes pas aidés par ceux qui sont aux manivelles au niveau de l'État.

Révision du schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage (Rapport n° 6)

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Je ne pouvais pas ne pas intervenir sur ce rapport qui est important. C'est la troisième ou quatrième fois que nous votons le schéma départemental.

Nous prendrons donc acte ! Toujours est-il que ce projet relève, d'une certaine façon, d'une double compétence : à la fois du Président du Conseil départemental et du Préfet, puisqu'il faut qu'il soit publié au recueil des actes administratifs, à la fois de la préfecture et du Conseil départemental.

Nous avons parlé d'optimisme et de pessimisme. Voilà un sujet sur lequel nous pouvons être plutôt optimistes ! Si l'on se reporte à une carte de France des territoires en lien avec la problématique des gens du voyage, la Sarthe est exemplaire. À ce jour, la quasi-totalité de l'ensemble des terrains qui devaient être réalisés l'a été. Le seul qui reste à aménager est l'aire de grand passage de La Flèche, mais elle est engagée. Je pense qu'elle sera opérationnelle en 2020.

Nous devons cette exemplarité de la Sarthe à trois acteurs.

Les élus locaux ont compris qu'il fallait s'emparer de cette question afin de diminuer, voire de mettre fin à la question des stationnements anarchiques. Les progrès sont sensibles dans ce domaine. J'en veux pour preuve les débats au Congrès des maires. À une époque, on avait l'impression de parler uniquement des gens du voyage ; aujourd'hui, la question est devenue un petit peu annexe.

L'État a joué un rôle d'incitation auprès des collectivités locales en dressant le Schéma des gens du voyage.

Le troisième acteur est le Département de la Sarthe qui a été exemplaire, sous l'impulsion de Roland du Luart en décidant de subventionner les réalisations de terrains à la même hauteur que l'État, auquel venait s'ajouter une petite participation de la CAF à hauteur de 2 000 euros par place, ce qui nous permet aujourd'hui d'atteindre le résultat que nous connaissons. Si nous nous mettons autour de la table et allons tous dans le même sens, eh bien, les résultats sont positifs !

Un vent d'optimisme souffle donc ! Mais, je suis désolé, je vois toujours le verre à moitié plein. À cet égard, je relève deux difficultés.

Tout d'abord, nous subissons un désengagement de l'État. Historiquement, le syndicat mixte que je préside et l'ensemble des collectivités qui possèdent des terrains étaient aidés par l'État via l'ALT, une aide de 360 euros par place et par mois. Depuis la réforme de l'ALT, une part fixe est versée au gestionnaire du terrain ; cette part tend à diminuer au profit d'une part variable, de plus en plus large.

L'absurdité de la démarche engagée par le Gouvernement est de considérer que pour toucher 100 % de la subvention, il faut que la totalité des terrains soit occupée toute l'année. Cela va à l'encontre même de l'objet des terrains d'accueil qui est de proposer des places disponibles pour accueillir des personnes qui sont de passage. Si l'occupation des terrains est de 100 %, nous ne disposons plus de places et nous ne répondons donc plus au problème. L'explication de cette règle tient à la volonté de faire des économies. Et puis c'est indolore. Quand c'est noyé dans le budget d'une communauté de communes, cela ne se voit pas, mais moi qui suis président d'une collectivité dont l'objet unique porte sur la gestion des terrains d'accueil, je le vois !

Entre 2017 et 2019, l'aide de l'État a diminué de 16 %. Nous arrivons à compenser cette perte en mutualisant les moyens, avec l'aide des collectivités, que je remercie d'avoir fait confiance au syndicat mixte en le rejoignant. Je ne désespère pas de convaincre les autres collectivités. Malgré tout, cela représente une perte de recettes de 80 000 euros pour la collectivité que je préside. Qui compense cette perte si ce ne sont les communautés de communes ? Il s'agit là de transferts sournois, discrets, personne ne voit rien – dans le Département, il n'y a que Christophe Counil qui râle ! Mais telle est bien la réalité de ce que nous vivons.

Malgré tout, nous allons rester optimistes. Le schéma est important, des actions sont prévues. Le vademecum, c'est moi ! C'est moi, parce que j'en ai assez que les élus ne soient pas accompagnés correctement par les services de l'État en cas de stationnements anarchiques. Un stationnement anarchique pose un double problème : d'une part, pour le maire qui doit faire face à la situation, parce qu'une place de village, un terrain de foot, quel que soit le lieu, est occupé illégalement. Nous avons consenti l'effort de réaliser des terrains où il y a de la place. D'autre part, cela représente une perte de recette pour le syndicat mixte. Dans la mesure où les gens du voyage n'utilisent pas le terrain, le syndicat ne reçoit pas de recettes et, en outre, le taux d'occupation ne progresse pas.

Le vademecum vise à imposer à l'État que, sur l'ensemble du Département, toutes les forces de gendarmerie et de police tiennent le même discours vis-à-vis des gens du voyage et que nous nous mettions d'accord. Nous allons donc nous réunir et rédiger.

Maintenant, je m'adresse à l'ensemble des élus, tous concernés sur leur territoire respectif : il faudra que nous appliquions ce que nous décidons et décider que nous ne tolérerons plus les stationnements anarchiques. L'État doit nous aider à faire respecter la loi puisque nous avons respecté notre part du contrat. Il appartient également aux gens du voyage de respecter la leur. À l'État de nous accompagner dans cette démarche.

J'ai salué l'action du Département qui est exemplaire. À mon sens, il reste deux petits efforts à fournir. Le premier porte sur l'aire de grand passage de La Flèche. Le Département a financé l'aire de grand passage du Mans à hauteur de 60 000 euros. Je vous ai saisi pour que vous subventionniez à la même hauteur l'aire de La Flèche, sachant que la Communauté de communes interviendra à plus de 60 000 euros dans la mesure où c'est un outil qui servira à l'ensemble du Département. C'est ce que nous avons vu avec l'aire d'accueil du Mans. Elle a servi du mois de mai au mois d'octobre. Des gens du voyage sont encore actuellement présents. Cela permet d'éviter que nombre de communes soient confrontées à ce que nous avons vécu au cours des étés précédents. La situation s'est améliorée. Un dernier effort reste à fournir. La subvention de 60 000 euros est « one shot », d'une certaine façon, puisque, ensuite, nous aurons répondu à l'ensemble de nos obligations et que la réalisation d'autres équipements n'est pas prévue dans les années qui viennent.

La seconde demande concerne le plan d'accompagnement à la sédentarisation des gens du voyage. L'État demande un cofinancement du Département pour financer la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS). Madame Aubin, vous nous aviez rassurés lorsque vous représentiez le Président lors de réunion de la commission départementale. Vous aviez indiqué que le Département serait à nos côtés sur cette question pour permettre de produire ce dernier petit effort pour que le dossier soit exemplaire.

Laurent HUBERT (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

Mon propos s'inscrit dans la suite de celui de M. Council.

Sur le Pays fléchois, nous avons l'obligation, voire l'injonction des services de l'État, de réaliser cette aire de grand passage. C'est un feuilleton qui dure depuis plusieurs années, mais la situation n'est pas si simple que cela.

Historiquement, un terrain avait été visé sur une commune entre La Flèche et Le Lude. Les habitants se sont mobilisés pour que le projet ne voie pas le jour. Il ne s'est d'ailleurs pas fait. Ensuite, autour de la table communautaire, les communes ne se sont pas bousculées pour proposer des terrains pour accueillir cette aire de grand passage. Pour autant, il fallait avancer. Aussi, le sous-préfet a-t-il relancé le dossier. Il a pointé un terrain sur la ville de la Flèche, ce qui n'a pas enthousiasmé son maire qui avait d'autres projets pour ce terrain, notamment d'équipements de loisir. Il s'est laissé, non pas convaincre, mais emporter par les propos du sous-préfet.

Comme le dit M. Council, des problèmes de financement se posent. J'en appelle à la solidarité départementale s'agissant de l'obligation qui est faite à certaines collectivités et non à d'autres d'accueillir les grandes migrations des gens du voyage, qui peuvent concerner jusqu'à 300 caravanes.

Au-delà, je rejoins également M. Council sur un autre sujet. À quelques jours de la livraison du SMGV, nous avons connu des dégradations très importantes sur le terrain d'accueil. Je pense que les choses vont revenir à la normale. Nous avons vécu une période où aucune possibilité d'accueil des gens du voyage n'était offerte sur le territoire. Ce n'était pas de notre fait, mais la réalité est là. Nous pouvons nous interroger parfois sur les interventions des forces de gendarmerie qui sont à géométrie variable.

Une fois que la situation sera revenue à la normale à la fois à l'aire d'accueil des gens du voyage communautaire et que nous serons dotés de cette aire obligée de grand passage, j'ose espérer que l'État tiendra ses engagements concernant les installations sauvages. Certes, nous étions en défaut pour accueillir dans de bonnes conditions pendant la période qui vient de s'écouler ; c'est pourquoi nous avons connu de nombreuses installations sauvages. Mais dès lors que nous serons en conformité, je forme le vœu que l'État tienne ses engagements et nous aide à faire appliquer la loi.

Je voudrais proposer à M. Beauchef un transfert entre communautés de communes. Si vous vouliez accueillir notre aire de grand passage, nous vous la laissons !

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Il n'est nulle part écrit « imposer la départementalisation ». L'orientation n° 3 vise à « encourager une gestion départementalisée ». On ne peut écrire autre chose dans la mesure où la libre administration des collectivités fait que leur adhésion ou non à un syndicat mixte leur appartient.

Historiquement, le syndicat mixte était celui du Mans. Il s'est élargi au territoire sarthois à la satisfaction des élus. Dans votre communauté de communes, vous faites un choix autre. À aucun moment nous n'imposons.

J'appelle votre attention sur ces deux points. Premièrement, la départementalisation ne s'adresse pas uniquement à la communauté de communes du Saosnois. Le syndicat mixte gère aujourd'hui l'ensemble des aires d'accueil du Département, excepté celle de Loué-Brûlon et les deux aires du Saosnois. Elle s'adresse aussi aux collectivités qui, aujourd'hui, ne participent pas à cet effort.

Historiquement, il existe des collectivités du Département auxquelles on n'a jamais demandé de réaliser des aires des gens du voyage et qui, depuis des années, ne payent rien alors que les autres inscrivent tous les ans des dépenses qui peuvent être élevées. La départementalisation repose aussi sur cette idée de solidarité, toutes les collectivités départementales participant au financement. En réglant la question du stationnement des gens du voyage sur un territoire, on règle aussi ceux d'autres territoires. Des communautés de communes ne sont pas adhérentes parce qu'elles n'ont pas d'obligation. Elles me disent n'être confrontées à aucun problème. Mais peut-être est-ce le cas parce que d'autres ont payé depuis 2004 pour réaliser les terrains nécessaires, à commencer par l'État, le Département, la CAF et les collectivités. La départementalisation ne consiste pas à mettre une communauté de communes dans le viseur. Elle fait son choix, et d'ailleurs peut-être d'autres élus feront-ils un autre choix dans le futur.

Enfin, nous nous rendons compte que nous avons un interlocuteur unique des gens du voyage. Cela évite des discours différents, des tarifs différents d'une aire à une autre. Nous connaissons les interlocuteurs. C'est ainsi qu'ils ne peuvent nous balader lorsque nous intervenons. D'ailleurs, j'ai donné la consigne à mon directeur d'intervenir de plus en plus aux côtés des élus en cas de stationnements anarchiques. L'élu ne connaît pas les gens du voyage qui lui racontent un peu n'importe quoi alors que si nous sommes présents, il en va autrement.

L'idée de la départementalisation continuera progressivement à faire son chemin – peut-être faudra-t-il vingt ans pour y arriver –, mais l'idée repose sur la solidarité départementale sans imposer rien à personne. Il est bien utilisé le terme « encourager » et non celui d'« imposer ».

Commission Insertion et Logement

Renforcer nos dispositifs d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA (Rapport n° 7)

Lydia HAMONOU-BOIROUX (*Conseillère départementale du canton Le Mans 4*)

Je reviens sur un sujet dont je vous ai exposé les termes il y a environ dix-huit mois. Je veux parler d'une plateforme d'emploi mise en place par le Département sur laquelle je me suis renseigné dans le détail.

Je vous avais entretenu essentiellement de la plateforme Job 41. Aujourd'hui, de nombreux autres Départements ont mis ces plateformes en œuvre sur leur territoire, tels que l'Ille-et-Vilaine, le Nord, la Seine, la Seine-et-Marne, la Meurthe-et-Moselle. Je vous rappelle que ces plateformes ont pour objet de mettre en lien les allocataires du RSA et les entreprises du territoire, notamment en tenant compte des difficultés de mobilité que peuvent rencontrer les allocataires.

Je vais vous livrer quelques chiffres qui me semblent très parlants. Dans le Loir-et-Cher, 600 entreprises publient des offres très régulièrement ; 1 200 postes ont été proposés ; 3 000 allocataires sont inscrits ; 1 300 CV ont été déposés. Soit une moyenne de 7 recrutements par semaine.

De plus en plus d'entreprises sur le territoire peinent à recruter et les allocataires du RSA sont de plus en plus précaires. On voit bien que les dépenses liées au paiement des allocataires explosent et mettent en péril – ce n'est pas vous qui me contredirez – l'équilibre budgétaire de notre Département. Nous remarquons également que seuls 13 % des allocataires du RSA bénéficient des formations dispensées par les Régions. Nous devons donc réagir, me semble-t-il, parce qu'une infime part de fonds est destinée aux allocataires alors que ce sont eux qui en ont certainement le plus besoin. Aussi, faudrait-il que nous adaptions, en concertation, les formations régionales aux besoins des territoires et à la mobilité des allocataires. Les formations sont très souvent proposées au Mans. C'est un coup d'épée dans l'eau si l'allocataire habite à cinquante kilomètres et n'a pas les moyens de se déplacer.

Aujourd'hui, les partenaires de ces plateformes sont la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME), le MEDEF, les Chambres consulaires, mais aussi les hôpitaux, la SNCF, la Poste, Engie-EDF, Décathlon, Auchan, le Club Med, etc. Je m'arrête là, je ne dresserai pas une liste à la Prévert, d'autant que des entreprises ne sont pas implantées sur notre territoire.

Ces plateformes ont également mis en place un système de parrainage visant à accompagner les allocataires. Lorsqu'ils sont très éloignés de l'emploi, les allocataires du RSA ont des difficultés, non seulement à trouver un emploi, mais aussi, lorsqu'ils en ont un, à le conserver.

Ces plateformes sont essentiellement implantées en milieu rural. Vous constaterez que je ne pêche pas pour mon canton. Cette implantation en milieu rural me semble importante parce que c'est précisément en milieu rural et en milieu périurbain que nous rencontrons des problèmes de mobilité.

J'ai lu dans un rapport de l'ADF que celle-ci souhaitait voir ces plateformes monter en puissance. Un protocole a donc été signé entre l'ADF, Pôle Emploi, et la direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Il me semblerait utile et important que notre Département qui met actuellement en place un certain nombre de logiciels puissent, à l'occasion, intégrer une telle plateforme car nous y serions tous gagnants : le Département sur le plan financier et surtout les allocataires et les entreprises qui ont des difficultés à recruter.

Commission Infrastructures routières

Investir dans le réseau routier départemental pour faciliter les déplacements (Rapport n° 14)

Nelly HEUZÉ (*Conseillère départementale du canton Le Mans 1*)

Je veux saluer l'initiative qui a consisté à « décentraliser » la réunion de la Commission Routes et Infrastructures. Nous avons eu le plaisir d'être invités à Saint-Calais. Ma collègue Mélina Elshoud et moi-même nous sommes rendues disponibles. Nous n'avons pas eu à le regretter car c'était une belle journée, mais nous aurions dû apporter nos chaussures de randonnée car cela faisait envie !

Je salue les responsables des services qui ont procédé à la présentation. Si le travail est remarquable, la présentation d'un ouvrage achevé est encore mieux. Se rendre sur le terrain a été une bonne chose.

Environ 1 400 poids-lourds utiliseront la déviation. Nous avons été impressionnés par les aménagements environnementaux réalisés qui répondent à une obligation, mais nous avons été informés que vous étiez allés au-delà de vos obligations en vous attachant à planter des vergers mais également en engageant un travail sur la biodiversité. C'est un bel exemple !

J'en profite pour intervenir sur les mobilités. M. Beauchef a évoqué les pistes cyclables, indiquant qu'elles ne concernaient pas uniquement l'aspect touristique. Le terme de pistes cyclables n'est d'ailleurs pas celui qui convient : ce sont des aménagements pour permettre la pratique du vélo. Mme Rivron lance très justement ce projet sur le plan touristique, mais le tourisme n'est pas le seul concerné, les déplacements quotidiens le sont également, en dehors des déplacements urbains, même si bien des choses restent à entreprendre à cet égard.

Par ailleurs, il ne s'agit pas de construire des pistes cyclables en bordure des routes, ce qui serait très dangereux. Les initiatives relatives aux voies vertes, à l'aménagement de lieux pour déposer ou louer les vélos, ou encore la possibilité d'utiliser un autre type de transport, sont à creuser. Je persiste à dire que cela reste de notre compétence et que celle-ci doit intervenir en transversalité. C'est à ce titre que la Commission

Infrastructures doit intégrer cet aspect. Ce peut être le vélo mais aussi d'autres moyens de transport. Nous devons y réfléchir et assez rapidement, d'autant que de tels projets ne réclament pas beaucoup de crédits. La déviation de Saint-Calais coûte beaucoup d'argent même si nous avons eu l'heureuse surprise d'apprendre que l'aménagement s'était révélé moins onéreux que prévu. C'était un aménagement nécessaire sur le plan de la santé publique, de la réduction des accidents et du développement d'une commune. Aujourd'hui, Saint-Calais peut nous accueillir. Je crois d'ailleurs que les maisons se vendent de mieux en mieux. Je lance cette idée car nous devons porter des projets novateurs liés à l'environnement sur le plan départemental.

Laurent HUBERT (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

Dans le cadre de la Commission permanente, une délibération sur l'ADVC sera proposée au vote. Le canton de Saint-Calais se verra octroyer un crédit de 229 471 euros, ce qui semble un montant élevé en comparaison de ce que reçoivent les autres cantons. Cette ADVC a-t-elle été réévaluée suite aux travaux de la déviation ou pour d'autres raisons ? Je n'ai pas en tête la clé de répartition, mais elle sera probablement encore plus importante.

Aujourd'hui, l'ADVC est calculée d'après le nombre de communes du canton, la voirie des communes ajoutée de la taille des communes. Des cantons comptent beaucoup de communes, certaines sont faiblement peuplées et ont beaucoup de voiries. C'est ainsi que des cantons reçoivent une ADVC d'environ 200 000 euros. Je sais qu'une partie de la voirie départementale reviendra à la commune de Saint-Calais, mais cela n'aura pas d'impact sur l'ADVC puisque la commune compte plus de 2 500 habitants. La somme que vous évoquez d'environ 200 000 euros est celle que le canton de Saint-Calais reçoit tous les ans. D'autres cantons reçoivent des sommes comparables.

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

S'agissant des pistes cyclables, il faut passer à la vitesse supérieure, c'est le cas de le dire.

Je prends l'exemple de mon ancien canton qui est aujourd'hui celui de Mme Cantin. Beaucoup d'habitants de Neuville continuent de souhaiter une piste cyclable pour se rendre au travail tous les jours. Depuis 1998, on m'interpelle sur ce sujet. Avant, il existait un blocage. On considérait que le vélo n'était pas fait pour se rendre au travail mais pour se promener le week-end et compter les fleurs. Il faut vraiment changer d'état d'esprit. Entre la mairie de Neuville et le centre-ville, il y a la même distance qu'entre la cathédrale et le Circuit.

En revanche, des contraintes se posent, la route est compliquée. Peut-être existe-t-il des parcours alternatifs. Une véritable volonté politique est nécessaire si l'on veut avancer. Nous avons engagé des enquêtes publiques pour réaliser des rocade et autres qui polluent mais nous avons laissé de côté le vélo. Or, aujourd'hui, compte tenu du prix du carburant, de la pollution – 40 000 décès en France et 500 000 en Europe sont dus aux particules fines émises par les véhicules – peut-être convient-il de s'interroger. Dans la mesure où il existe une vraie demande, il faut s'en préoccuper.

Je voulais vous rassurer, les arbres à l'entrée de Coulaines se portent bien. En plus, nous avons fait des roues. Aujourd'hui, nous avons Greta Thunberg et Dominique Le Mèner !

Adoption du nouveau programme « itinérance touristique » (Rapport n° 21)

Laurent HUBERT (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

Je voudrais dire notre satisfaction s'agissant du programme Itinérance touristique et adresser tous nos encouragements. Il est à la hauteur des enjeux.

Nous avons eu l'occasion de l'évoquer à de nombreuses reprises. Ce schéma est porteur de l'ambition que nous appelons de nos vœux. Félicitations aux élus et aux services qui portent ce projet !

Il faut continuer à s'appuyer sur les territoires tant il est vrai qu'il est essentiel de viser les complémentarités, de travailler avec les acteurs locaux du tourisme que sont les offices de tourisme, en coordination avec Sarthe

Tourisme. Il est nécessaire de fédérer, car ce programme mérite d'être relayé et d'avoir une capacité d'entraînement. Il faudra aussi que ce réseau qui sera mis en place compte des voies principales, des connexions et d'autres équipements. Nous aurons besoin à la fois des communautés de communes, des communes et des offices du tourisme pour ce faire.

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

Cette délibération s'inscrit dans le bon sens. À l'attention de Mme Rivron, je précise que nous n'avons pas voulu réaliser une passerelle en bordure de rocade mais aux intersections et nous n'allons pas pousser les gens à respirer les émanations de dioxyde de carbone et de soufre ! À cet égard, je réitère ma proposition de limiter les rocades à 70 km/h. Nous sommes un des seuls Départements où la vitesse est maintenue à 90 km/h.

Des communes, comme Coulaines et Saint-Pavace, sont riveraines. Nous respirons les émissions de dioxyde de carbone. La traversée de grandes villes comme Nantes ou Angers ne se fait plus à 90 km/h. Maintenir les rocades à 90 km/h est une aberration. Je referme la parenthèse.

Je reviens à la passerelle entre la Madeleine et Saint-Pavace. Nous avons voulu réaliser un autre trajet qui ne vienne pas en parallèle du fond de la rocade. C'est pourquoi nous avons pris du temps. S'ajoutent des problèmes d'acquisition. Le projet a un peu patiné, c'est vrai, nous n'allons pas chercher les responsables et d'ailleurs ils ne sont plus toujours là. Quoi qu'il en soit, nous avons trouvé une solution. Jacques Gouffé et Cenoviac sont chargés de la maîtrise d'oeuvre de cette passerelle. J'espère que le projet aboutira.

J'en viens maintenant aux pistes cyclables, dont le principe est dépassé. Il existe aujourd'hui les gyropodes, les trottinettes et les scooters électriques. C'est l'avenir. Une forme de tabou pèse sur ces nouveaux modes de déplacement. À la fin du XIXe siècle, la même vindicte portait sur le vélo. Je pense qu'il faut plutôt parler de nouvelles mobilités « zéro carbone » pour englober les nouveaux moyens de transport. Il sera plus facile de relier Neuville au Mans à vélo ou en trottinette électrique qu'avec un vélo classique.

Rendez-vous chez Mobilité en face de la gare. Vous verrez les nouveaux moyens qui existent. C'est incroyable, c'est une révolution ! Et ces engins ne se déplacent pas tous sur les trottoirs et n'écrasent pas tous les vieilles dames !

J'en viens à l'articulation entre le Département et la Métropole. Un accord historique est intervenu pour que les rocades soient financées à parité entre le Département et la Métropole. De la même façon, je pense qu'il faudrait un accord 50 %/50 % pour les pistes cyclables. Sur des routes, par exemple la route vers les Croisettes, le passage est réalisé par la Métropole, ensuite par le Département et, dans sa fin, moitié par le Département, moitié par la Métropole selon que l'on roule à gauche ou à droite de la route départementale 300. Un accord serait nécessaire pour avancer à partir de la délibération de la Métropole qui a fixé des axes cyclables ou nouvelles mobilités « zéro carbone ».

Je terminerai par les fonds européens. Il existe des fonds européens Investissement territoriaux intégrés (ITI) à hauteur de 9 millions d'euros pour la Métropole, dont le Département peut aussi bénéficier lorsque les pistes cyclables sont conjointes. Le Boulevard Nature a bénéficié de ces fonds. S'ajoutent des

possibilités en campagne d'obtenir des fonds FEDER ou des fonds Leader +. Nous sommes certains à nous battre pour qu'ils soient maintenus dans le cadre de la prochaine programmation, même s'il reste des crédits au titre de la programmation ITI pour la Métropole.

Commission Finances, Ressources et Administration générale

Décision Modificative n° 1 (Rapport n° 30)

Claude PETIT-LASSAY (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Monsieur le Président, mes chers collègues, ce matin, j'avais annoncé que nous ne voterions pas la décision modificative. Au regard des explications qui ont été fournies et au vu de l'importance que pourrait revêtir un vote de l'opposition, après concertation avec mes collègues, nous nous abstiendrons.